

Réunion 16 : réunion avec les PPA (PADD – OAP)

Le 29/03/2024

PARTICIPANTS	QUALITE	SIGNATURES
Leutherson Fabrice	agriculteur	
BLON Florence	chambre Agriculture	
RONGIER Géraldine	DDT01 Service Urbanisme	
AJENGUI Inès	Stagiaire SCOT BUCORA	
PREMIERE oliver	Syndicat Mixte	
VACUE Yves	Adjoint	
MOZZON Chloé	CD01	
GENAUDY Claire	ADIA	
PERIER Nicolas	Conseiller Municipal	
CHAPPELLAZ Lionel	Maire	
Ramel Jean-Luc	2BR	
Dupré Nicolas	2BR	

Suite aux ateliers de travail concernant la fabrique du PADD et des OAP, ces deux documents élaborés ont été présentés aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Après un rappel des enjeux du diagnostic, les retours concernant le PADD et les OAP sont les suivants.

PADD

De manière générale, les PPA sont satisfait des orientations et axes du PADD, dans le respect des documents-cadre supérieurs, notamment le SCOT, et du nouveau cadre législatif (réduction de la consommation foncière, contexte environnemental ...).

Quelques remarques :

- Evolution démographique et station d'épuration : des questionnements se posent encore quant à la capacité de la STEP à pouvoir traiter les eaux usées de nouveaux ménages. Actuellement proche de la saturation, une extension de la STEP était prévue mais faute de financements, aucuns travaux n'est pour l'heure envisagés. Il est donc conseillé de mettre en place un phasage de la zone AU, établi en fonction des capacités futures de la STEP. Cependant, la mairie fait part de la rénovation prochaine de réseaux d'eau clair, ce qui permettrait hypothétiquement de réduire les débits vers la STEP.
- Axe 2.1 : le terme « mairie » sera modifié par le terme « équipement d'intérêt collectif ou de service public »
- Axe 3.1 : Le nom « place de la fontaine » sera modifié en « place du lavoir »
- Axe 3.2 : cet axe, portant sur le développement des activités économiques du PIPA, sera complété afin de souligner qu'il s'agit d'un potentiel de développement sur l'existant et non en extension

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Deux secteurs soumis à des OAP sont présentés : un premier dans le centre du bourg, et un second en extension de l'enveloppe urbaine en entrée de ville Sud.

OAP n°1 – nouvelle centralité

Enjeux :

- Renouveau urbain
- Mixité fonctionnelle et sociale
- Densification du tissu urbain existant
- Sécurisation et valorisation des espaces publics
- Développement du maillage piéton
- Mise en valeur de l'entrée de ville Nord

Programmation : un équipement d'intérêt collectif ou de service public, des activités de service, un commerce de proximité, des logements et de vastes espaces publics paysagers

Modification à apporter :

- Le nom « place de la fontaine » sera modifié en « place du lavoir »

OAP n°2 – entrée de ville Sud

Enjeux

- Développement de l'offre de logements sur la commune
- Mixité fonctionnelle et sociale
- Mise en valeur de l'entrée de ville Sud

Programmation : logements individuels purs et groupés

Modification à apporter :

- L'extrémité Est du tracé de la piste cyclable sera modifiée afin de ne pas couper la parcelle agricole sur une petite portion (pour plus de compréhension)

Prochainement

La première réunion de travail permettra d'entamer l'élaboration de la phase réglementaire, fixée au **10 avril 2024 à 19h00.**

Le deuxième atelier de règlement aura lieu le **22 mai 2024 à 19h00.**

Jean-Luc RAMEL

